

# Jean-Samson-Louis Reymondin (1769-1830)

Autor(en): **Reymondin, Béatrice**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **38 (1930)**

Heft 2

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-29581>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## JEAN-SAMSON-LOUIS REYMONDIN

(1769-1830)

---

L'idée de donner à une avenue de Pully le nom de Samson Reymondin, suggérée par feu M. le notaire Emile Milliquet, fut reprise par quelques personnes, qui envoyèrent le 18 décembre 1928 une pétition dans ce sens à la Municipalité.

Qui était donc ce patriote Reymondin dont le nom se trouve gravé sur le monument des Jordils à Ouchy et dont le portrait en costume de brigadier de l'armée helvétique fait l'objet d'un des jolis tableaux peints par Benjamin Bolomey, aujourd'hui au Musée historiographique vaudois ?

Constatant combien Reymondin était peu connu et que ce que nous en disaient les livres d'histoire était souvent inexact, ce fut pour nous un devoir de fouiller les vieux papiers et documents aimablement mis à notre disposition par MM. les archivistes et bibliothécaires cantonaux, ainsi que par M. G.-A. Bridel.

Grâce à l'intermédiaire de la Bibliothèque cantonale et universitaire vaudoise, nous avons pu prendre connaissance de la rarissime brochure de J. Desonnaz souvent citée, mais introuvable à Genève comme à Lausanne. Elle existe à la Bibliothèque de la ville de Berne. Nous avons pu en prendre copie et y faisons de larges emprunts. Ils sont indiqués par des guillemets. Son titre exact est le suivant : *Histoire du patriote Reymondin pendant sa détention dans les différentes bastilles du canton de Berne. Dédiée au club des Révolutionnaires genevois par le Républicain J. Desonnaz, membre du club.* Citons en outre l'Épître dédicatoire qui se trouve au verso du titre. « Citoyens révolutionnaires. Autrefois de



lâches adulateurs dédiaient leurs ouvrages à des brigands couronnés ou à leurs bas courtisans ; aujourd'hui les écrivains patriotes soumettent les leurs à leurs amis, c'est à ce



JEAN-SAMSON-LOUIS REYMONDIN

(1769-1830)

titre que je vous offre celui-ci. » Genève le 19 juin 1793, l'an second de la régénération genevoise.

Quant à l'auteur J. Desonnaz, il faut savoir qu'il fut l'un des membres les plus exaltés du Tribunal révolutionnaire de Genève en juillet 1794.

Jean-Samson-Louis Reymondin naquit à Pully, le 11 no-

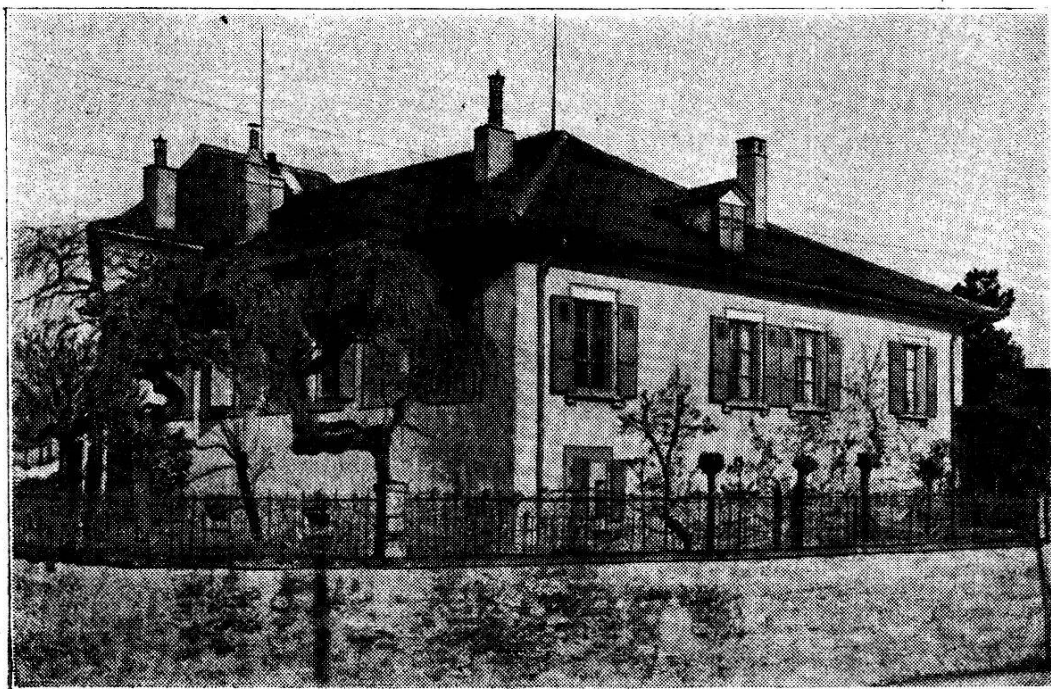
vembre 1769 d'un honnête agriculteur et fut baptisé le 26 du même mois. Il était le septième, des douze enfants, de Jean-Marc Reymondin, qui était justicier (juge) au moment de la Révolution, et de Catherine Borgeaud, et petit-fils de Samuel Reymondin, conseiller. Son éducation fut soignée et on le destina dès son enfance à habiter la ville et à suivre une vocation toute différente de celle de ses frères. A l'époque de la Révolution française, il était commis chez les libraires Barde et Manget, à Genève. Il avait 21 ½ ans lorsque « son patriotisme lui fit désirer de coopérer à la régénération de sa Patrie. Il se lia à cet effet avec plusieurs Patriotes Helvétiens, qui formèrent une société révolutionnaire d'où émanèrent plusieurs écrits relatifs au Pays de Vaud. Reymondin fit tous ses efforts, pour faire circuler dans sa Patrie des ouvrages, qui pouvaient accélérer une révolution, qu'il désirait depuis longtemps. Ce qui surtout rendit Reymondin odieux à l'aristocratie bernoise, ce furent quelques lettres d'un style énergique, où il disait la vérité toute entière, comme doit le faire un véritable républicain. Ces lettres furent interceptées par les Inquisiteurs bernois, excitèrent leur courroux, firent naître dans leurs cœurs la haine la plus invétérée pour leur Auteur ».

« Il y avait dans la Société des Révolutionnaires Helvétiens de ces hommes perfides, comme il s'en trouve partout, qui ne paraissent s'intéresser et coopérer à une révolution, que pour mieux servir les monstres qui les paient. Bientôt rien ne se fit dans la petite Société, sans que le Sénat de Berne en fût instruit. Aussitôt les Magnifiques de Genève reçurent les Instructions pour surveiller nos révolutionnaires et ils y mirent tous leurs soins.

» Le 14 septembre 1791, fut le jour où l'infortuné Reymondin fut mis en état d'arrestation, par le lieutenant de Police Naville. »



Il s'agit d'Isaac-Louis Naville-Rilliet, qui fut l'un des syndics de Genève. Destitué en 1792, il fut condamné à mort par contumace, par le Tribunal révolutionnaire en 1794. Le surnom de Naville-Reymondin lui avait été attribué par les



LA PÉRAUDETTE  
(façades au nord et au couchant)

Résidence de Reymondin pendant ses dernières années.

révolutionnaires en manière de reproche, à propos de l'arrestation de Reymondin (voir J.-B.-G. Galiffe, *D'un siècle à l'autre*, I, 376, note).

Naville a rédigé un Exposé pour expliquer sa conduite en cette affaire ; voir *Brochures genevoises*, lesquelles contiennent aussi une Romance intitulée : « Les malheurs de Reymondin ».

Les autorités genevoises livrèrent Reymondin à Rolle à la commission d'enquête bernoise.

« Arrivé à Rolle, raconte Desonnaz, il est plongé dans les noirs cachots et chargé de lourdes chaînes. Les portes de

la sombre prison ne s'ouvrent que pour le faire paraître devant les Inquisiteurs de l'Etat, que les Despotes Bernois avaient envoyés dans le Pays de Vaud, pour prendre connaissance de ce qui s'était passé dans une Fête patriotique célébrée à Rolle le 14 juillet.

» Les menaces et les injures ne lui furent pas épargnées de la part des Juges prévenus, ils firent éprouver à leur victime les plus affreux traitements, il ne sort de son cachot que pour être transféré à Morges sous l'escorte la plus effrayante. Un escadron de dragons précédait sa marche ; il y en avait deux, le sabre à la main à chaque portière de la voiture, dans laquelle il était et un second escadron fermait la marche.

» Arrivé à Morges il est plongé de nouveau dans un cachot, d'où il ne sort au bout de deux jours, que pour être conduit sous la même escorte à l'évêché de Lausanne. Les traitements les plus affreux furent mis en usage pour arracher de Reymondin des aveux forcés. Souvent on a osé le menacer de la torture. Souvent on a feint d'envoyer chercher le bourreau. On le sort de nouveau de son cachot pour le conduire à l'Hôpital de Berne le 10 octobre. Il est jeté les mains et les pieds liés dans une voiture ayant à ses côtés un archer et à l'autre un exécuteur des Hautes œuvres. La voiture chemine ainsi jusqu'à Berne escortée de toutes parts par ces odieux satellites de l'Aristocratie. On le plonge encore dans un cachot et on le charge de nouvelles chaînes ; une soldatesque effrénée est placée auprès de lui et sans doute qu'il n'eût pas vécu longtemps au milieu des tourments qu'on lui faisait endurer, si la pitié bienfaisante du Bannetret Graffenried ne l'eût tiré de l'état déplorable, où il était plongé, en lui faisant construire une prison, moins sombre, plus saine et plus agréable.

» Si Reymondin fut logé plus agréablement que dans un noir cachot, le poids de ses chaînes n'en diminua pas, au



contraire on en ajouta de nouvelles, à celles dont on l'avait déjà chargé. Pendant deux mois, il ignore quel sera son sort; deux mois s'écoulent, sans qu'on le fasse paraître devant aucun Tribunal. Tout fut employé à prodiguer l'or pour se procurer des témoins mercenaires afin de donner quelque vraisemblance à l'espèce de délit dont on accusait l'infortuné.

» Le 23 décembre de la même année, Reymondin ayant trouvé un moment favorable à son évasion, crut devoir en profiter; mais l'imprudent ne voyant aucun danger, pour recouvrer sa liberté, se précipite du haut d'un mur et se met hors d'état de fuir avec beaucoup de célérité. Cependant il se croyait déjà libre, il se traîne avec peine à 3 lieues de Berne il ne peut aller plus loin sans prendre un instant de repos. Il entre dans une chaumière, mais hélas, il n'y reste pas longtemps. Aussitôt après son évasion, ses persécuteurs s'étant aperçus de sa fuite, lancèrent de toutes parts leurs satellites: quelques-uns d'entre eux dirigèrent leurs pas sur la route qu'avait prise Reymondin. On le rattrapa le soir dans l'auberge de Guminen, où le fugitif avait trouvé un asile. Il est chargé de chaînes, jeté sur un char, reconduit à Berne, où il est plongé à nouveau dans un cachot. Pendant quatre mois, il a habité ce séjour horrible, accablé sous le poids de ses fers.

» Enfin le 11 mai 1792 le jugement de Reymondin est prononcé, il est condamné à 25 ans de prison pour cause d'une adresse révolutionnaire aux habitants du Pays de Vaud, d'appel à la révolte, de lettres honteuses à ses parents et aux avoyers de Berne et de relations condamnables à Genève. Ces relations étaient celles qu'il entretenait avec les chefs du parti révolutionnaire et français à Genève. Le Grand Conseil déclara ne pas le condamner à mort, à cause de sa jeunesse.

» Reymondin fut interné à l'Hôpital de l'Isle de Berne.



Plusieurs fois les parents du malheureux détenu sollicitèrent en vain la faveur d'embrasser leur enfant, longtemps elle leur fut refusée. Cependant ce qu'ils sollicitaient leur est enfin accordé. Ils retrouvent leur fils ; la mère de l'infortuné jeune homme perd connaissance à l'aspect des chaînes dont son enfant était chargé ; son père n'osait l'interroger... il craignait d'entendre de sa bouche l'aveu d'un crime. Ah ! quelle fut sa surprise, lorsqu'il apprit que l'amour de la liberté avait précipité son fils dans les cachots.

» Reymondin pendant sa captivité songeait sans cesse aux moyens de devenir libre. Les mémoires de Latude lui étaient connus et l'espoir existait toujours au fond de son cœur. Il se procure les instruments nécessaires pour faciliter son évasion ; il réussit dans son entreprise et une seconde fois il fut rendu à la liberté. »

Le soir du 6 mai 1793, il s'évada avec deux autres prisonniers, Freudenberg et Joseph. Ils avaient scié les grilles de la fenêtre, avec de petites lames de métal, étaient descendus au moyen d'échelles de cordes et avaient quitté la ville, probablement avant la fermeture des portes. Reymondin et Joseph se réfugièrent à Fernex, d'où le premier passa à Genève.

L'agent français Soulavie écrivait de Genève le 29 octobre 1793 à l'ambassadeur de France à Berne, Barthélemy : « J'ai fait partir pour Lyon le plus notable des émigrés nommé Reymondin, échappé d'une prison de l'Etat de Berne ; il a quelques talents, beaucoup de douceur, ne se plaignant pas de son pays. Je lui ai donné 2 francs pour son voyage et les représentants du peuple lui ont donné une place d'écrivain de confiance <sup>1</sup>.

Il ne nous semble pas prouvé que Jean-Samson-Louis Rey-

<sup>1</sup> Reymondin était encore à Lyon en janvier 1794.

mondin ait pris part au banquet révolutionnaire d'Ouchy (Jordils) et de Rolle, les 14 et 15 juillet 1791.

En tout cas le nom de Reymondin ne figure pas sur la liste manuscrite originale des participants du banquet des Jordils, conservée au Musée du Vieux-Lausanne. En revanche, il fut tôt après impliqué — comme on vient de le voir — dans l'enquête, faite par la Haute Commission, nommée par Leurs Excellences. Ce qu'on lui reprochait : c'était des menées révolutionnaires et notamment d'avoir envoyé à quelques personnes de Lausanne, une chanson sur un certain vice dont on accusait Messieurs de Berne. C'est à ce titre, semble-t-il, que Reymondin fut condamné à vingt-cinq ans de fers.

Henri Warnery, dans sa pièce historique *Le Peuple vaudois*, 1903, a mis en scène à Rolle, un Reymondin. Sans aucun doute, il a pensé à Jean-Samson-Louis, mais l'imagination du poète, très légitime du reste, s'est donné libre carrière dans les paroles et les gestes qu'il prête à son personnage.

Nous ne savons pas grand'chose sur Reymondin, pendant la période helvétique.

En 1798 a paru à Lausanne un petit manuel de viticulture de 406 pages, format in-12, intitulé *L'art du vigneron pour servir aux propriétaires de vignes*, par le citoyen Reymondin, à Lausanne, imprimé aux dépens de l'auteur. Le prénom de celui-ci n'est pas indiqué. Le *Livre d'Or des familles vaudoises* l'attribue à un Pierre Reymondin. Nous ignorons sur quoi se base ce renseignement. Nous savons d'autre part qu'à Pully même, une tradition indiquait pour auteur un Louis Reymondin. On pourrait se demander si sous cette appellation de « citoyen Reymondin » il ne faut pas reconnaître Samson-Louis Reymondin pour le véritable auteur du premier traité de viticulture. Toutefois nous

ne le pensons pas, car à la première page de la préface, l'auteur dit qu'il avait composé, trois ans auparavant, un petit abrégé sur l'art de la vigne. Or cela reporterait à l'année 1795, époque à laquelle Samson Reymondin, n'était certainement pas rentré dans le territoire de Leurs Excellences.

Toutefois nous pouvons sans risquer beaucoup de nous tromper, admettre que c'est bien lui que Benjamin Bolomey a peint sous l'uniforme d'un chef de brigade de l'armée helvétique, car cela ne nous étonne point de le retrouver parmi les soutiens de la République unitaire et de son canton du Léman. En revanche rien ne prouve qu'il ait eu une part quelconque à l'insurrection des Bourla-Papey en 1802 et nous pensons que c'est par erreur qu'il a figuré sous cette rubrique dans l'*Album du Centenaire vaudois 1903*, planche XIII ; de là cette indication a passé dans le *Livre d'Or des familles vaudoises*.

On retrouve ses traces au Pays de Vaud, lors de son mariage en 1803.

« Le citoyen Jean-Samson-Louis Reymondin, feu Jean-Marc Reymondin de Pully et de Marie-Catherine Borgeaud sa femme, et la citoyenne Elisabeth-Sophie, fille du citoyen Victor Eternod de Baulmes, domiciliée rière Pully et de Etiennette Garcin, sa femme ont reçu la bénédiction nuptiale dans l'Eglise de Pully le 3 octobre 1803. »

Nous savons que Reymondin habita la campagne dite de la Péraudette rière Pully, propriété des Eternod.

On trouve sa signature de Président de la Société militaire des Amis Réunis à Pully, à l'assemblée générale de la dite Société, le 19 septembre 1806, et dans un acte de revers de 1816, il est cité comme juge de district et membre du Grand Conseil de ce canton.

Il est aussi désigné comme greffier de la Justice de Paix



de Pully le 15 août 1809, dans l'acte de baptême, de Marie-Louise-Victoire Reymondin (fille du citoyen Louis-Jaques Reymondin) dont il est le parrain.

Jean-Samson-Louis Reymondin doit avoir fait partie du Grand Conseil dès 1804 jusqu'à sa mort. Il fut greffier de la Justice de Paix à Pully dès 1809 (si ce n'est déjà avant) et jusque vers 1818. Il revêtit en outre la charge de Juge de District, dans celui de Lausanne, dès 1811 et sauf erreur jusqu'à son décès.

Voici quelques notes d'un journal de David Reymondin, syndic, cousin germain de Samson. — Mars 1830. « Mon cousin le juge Jean-Samson-Louis Reymondin est mort le 4 mars sur les quatre heures de l'après midi. J'étais présent ; malade dès le nouvel an ; ensevely le samedi 6 à 2 heures. Nous étions au moins 80 au convoi.

» Avons diné au Prieuré, la chambre des séances était tellement remplie de monde, qu'on ne pouvait se retourner, tous ceux du convoi y ont assisté. Messieurs du Tribunal, M. le Président Pidou, M<sup>rs</sup> Carrard, Auboin, M. Rouge, greffier et l'Huissier Miéville, la Justice de Paix et Municipalité complète. »

Voici son acte de décès :

« Le six mars mil huit cent trente, Messieurs Scholl et Matthey ont déclaré après avoir fait l'ouverture de son corps, que Jean-Samson-Louis Reymondin né à Pully, domicilié à la Péraudette, juge de district, fils de Jean-Marc Reymondin et de Marie-Catherine Borgeaud est décédé le quatre mars à la Péraudette à quatre heures du soir, âgé de soixante ans deux mois. »

Samson Reymondin n'a pas laissé d'enfants, sa veuve qui était la tante de feu M. Etienne Guillemain de la Péraudette est morte dans sa propriété, le 3 février 1851 à l'âge de soixante-huit ans.

À cela se borne, pour le moment, le résultat de nos recherches. D'autres peut-être seront en mesure de compléter cette courte biographie.

Malgré ses lacunes, elle nous a paru mériter d'être écrite en vue de ceux qui aiment à mieux connaître les hommes qui luttèrent dans notre pays, il y a plus d'un siècle, pour lui procurer l'établissement d'un régime de liberté.

### **Pièces justificatives.**

L'arrestation de Reymondin à Genève fit une profonde impression. Le parti novateur se servit de cette affaire avec habileté et persévérance pour exciter la population contre le gouvernement aristocratique qui fut culbuté deux ans plus tard. Les patriotes vaudois conservaient encore très vivant en 1798, le souvenir de cet événement fâcheux et quoique Genève fût devenue le chef-lieu d'un Département français, ils n'allaient se réfugier à Genève qu'avec une certaine crainte.

Un des pamphlets les plus curieux publiés par les novateurs genevois contre le gouvernement et surtout contre Naville-Rilliet qui avait été chargé de procéder à l'arrestation, est la romance «sur les malheurs de Reymondin». Elle peint très bien les idées, la phraséologie et les exagérations des révolutionnaires genevois. Elle mérite d'être placée sous les yeux de nos lecteurs.

### **LES MALHEURS DE REYMONDIN**

Romance première.

Sur l'air : *Quand le fin baron d'Etanges.*

Qui sans horreur peut apprendre  
Les excès de nos tyrans !  
Et sans frémir peut entendre  
Le récit de nos tourmens !  
Ici l'aristocratie



A frappé de nouveaux coups :  
Chaque jour sa perfidie  
Fait naître des maux chez nous.

Transcrivons d'abord l'histoire  
Du malheureux Reymondin  
Transmettons à la mémoire  
Les horreurs de son destin.  
Et de l'infâme Naville  
Apprenons tous les excès  
Non, jamais en cette ville  
On ne vit tant de forfaits.

Le lieutenant de police,  
Aristocrate insolent,  
A su par une injustice  
Livrer ce jeune innocent.  
Pour mieux accomplir son crime  
Il a su dissimuler.  
Il caresse la victime  
Pour la conduire au bûcher.

Le jeune homme est mis aux chaînes  
Et plongé dans les cachots.  
Toutes ses plaintes sont vaines  
On méprise ses sanglots.  
Un geôlier dur, inflexible,  
Sans pitié pour son malheur  
Par un traitement horrible,  
Vient augmenter sa douleur.

Les tyrans aiment les ombres  
Pour témoins de leurs excès  
Et dans les nuits les plus sombres  
Ils consomment leurs forfaits.



Naville sort la victime  
De son affreuse prison,  
Pour commettre un nouveau crime  
Et combler sa trahison.

Sur le plus prochain rivage  
Il fait traîner l'innocent  
Et le monstre a le courage  
De jouir de son tourment.  
Une barque préparée  
Les attendait en ces lieux,  
L'onde fuit épouvantée  
A cet aspect odieux.

Et les Naïades craintives  
Se cachent sous les roseaux  
Chaque instant leurs voix plaintives  
Nous crient du fond des eaux :  
« Peuples, servez l'innocence  
» En détruisant les tyrans,  
» Et qu'une prompte vengeance  
» Mette fin à nos tourmens. »

Bientôt la barque exécration  
Se trouve au milieu des flots  
Là, le jeune homme estimable  
N'a d'amis que les échos.  
La victime malheureuse  
Leur raconte sa douleur,  
Et la nuit silencieuse  
Semble augmenter son malheur.

Une horrible tour obscure  
S'élève au sein du Léman  
Combien frémit la nature  
A son aspect seulement ?

C'est là que chargé de chaînes  
On plongera l'infortuné,  
Et pour augmenter ses peines  
Aux bourreaux il est livré.  
Ah ! frémis, homme sensible  
En écoutant ces récits...  
Ce séjour sombre et terrible  
N'est troublé que par ses cris...  
Ne semble-t-il pas entendre  
De ses os les craquements...  
Eh ! qui peut donc se défendre  
D'abhorrer tous les tyrans !  
Malgré les cris et les larmes  
De ses malheureux parens  
Les Bernois trouvent des charmes  
Chaque jour à ses tourmens.  
Et dans une fosse obscure  
On va terminer son sort.  
Et pour venger son injure  
Attendez-vous qu'il soit mort ?...

Lorsque le gouvernement aristocratique fut culbuté à Genève, le citoyen Naville-Rilliet jugea prudent — avec raison — de quitter le territoire de la République. Il fit alors un séjour prolongé à Yverdon où il possédait un ami dont nous ignorons le nom. Lorsqu'il put rentrer à Genève quelques années plus tard, il adressa à son ami d'Yverdon — en 1798 — un récit de sa conduite à l'égard de Reymondin. Nous en extrayons ce qui concerne l'arrestation du patriote vaudois.

*Fragmens de l'exposé.*

*De la conduite de l'Ancien Syndic Naville à l'égard  
de Reymondin.*

Pour obéir à l'ordre du Conseil, je me transportai chez MM. Barde et Manget, libraires, au haut de la Cité ; suivi d'un seul huissier, qui m'accompagnait conformément à

l'usage. J'entrai seul dans le magasin, l'huissier resta à la porte de la rue.

Je demandai M. Barde ou M. Manget ; ils étaient absents l'un et l'autre. Mais on me dit que M. Manget allait rentrer. Je résolus de l'attendre ; je voulais avant d'arrêter personne, m'assurer au moyen des renseignements contenus dans la lettre de la commission, si ce jeune homme, qui travaillait dans ce magasin était bien celui qu'on avait en vue, parce que je mettais un grand prix à éviter une équivoque qui pourrait causer du désagrément à un innocent. J'entrai donc dans une seconde pièce contiguë et là, examinant des livres et causant avec un premier commis, je passai environ un quart d'heure, pendant ce tems un jeune homme entra et sortit plusieurs fois. Le commis, en lui parlant le nomma Reymondin. Voyant que M. Manget ne revenait point et que le tems se perdait, je sortis et je dis, en passant, au jeune homme :

« M. Reymondin, j'ai à vous parler, voulez-vous bien me suivre ? » Le jeune homme sortit sans chapeau et se plaça à côté de moi : je commençai à lui faire des questions, il vint ainsi jusqu'à la maison, qui n'était distante que d'une centaine de pas. L'huissier marchait derrière, me suivant comme à l'ordinaire : il ne toucha pas Reymondin. Arrivés dans ma chambre, je connus par les réponses du jeune homme qu'il était bien celui que désignait la commission. En conséquence je lui déclarai que j'avais ordre du Conseil de le réduire dans les prisons et je lui prescrivis de s'y rendre. Mais je lui permis d'aller *seul, sans être conduit par l'huissier* qui l'observait seulement et marchait derrière lui à quelque distance. Egard qui n'était pas ordinaire et que je voulus bien avoir pour ce prévenu, afin de lui sauver l'éclat d'un emprisonnement public. Ensuite je chargeai un auditeur, conformément à la loi, d'aller recevoir ses réponses



personnelles sur le contenu de la lettre de la commission et de les remettre incessamment aux syndics.

Après cela je retournai en Conseil, et rendis compte de ce que j'avais fait ; le Conseil alors délibéra sur l'*extradition* requise, pour laquelle les officiers envoyés par les Seigneurs commissaires demandaient une prompte expédition. *Je n'assistai pas à cette délibération.*

Il fut unanimement arrêté, quand on eut lu les réponses du prisonnier de le rendre à son souverain. On résolut de ne point le remettre aux officiers suisses, mais de l'envoyer à Rolle, en bateau le lendemain de grand matin. Le syndic de la garde et le lieutenant furent chargés de l'exécution. J'eus ordre de faire préparer un bateau et de pourvoir aux détails relatifs à la personne du prisonnier. Le syndic de la garde de son côté pourvut à l'escorte qu'il fallait lui donner et à ce que le port fût ouvert à l'heure convenue.

Je me rendis ensuite aux prisons et j'annonçai à Reymondin l'arrêt du Conseil. J'eus avec ce jeune homme une longue conversation dans laquelle je lui donnai de bons avis et lui promis de m'intéresser à lui, s'il voulait les suivre. Puis je m'occupai de ce qu'il fallait pour qu'il fût commodément dans le bateau, à l'abri du froid et bien nourri. Je poussai les soins à cet égard au-delà de ce que la simple humanité pouvait demander. Le voyage se fit sans aucun incident fâcheux.

Voilà ce qui s'est passé. Ai-je *tendu un piège* à Reymondin ; l'ai-je pris au collet, l'ai-je fait baïllonner, garotter, charger de fers, comme on s'est plu à le répandre ? Il n'a pas essuyé la moindre violence pendant qu'il a été entre les mains des Genevois ; au contraire il a été traité avec une douceur remarquable et personne ne l'a seulement touché du bout du doigt.

Le récit de Naville-Rilliet semble corroboré par divers témoignages favorables. Reymondin lui-même, après son évasion et

son retour à Genève, affirma qu'il n'avait pas été traité avec une sévérité particulière par Naville. Son cousin Hébert, chez qui il résidait dans cette ville, adressa de son côté à Naville, la lettre suivante qui présente, dans ce débat, un certain intérêt.

*Au citoyen Naville, ancien lieutenant de police de Genève.*

« Citoyen, le plus saint des devoirs est de rendre hommage  
» à la vérité. C'est cette tâche que je remplis avec plaisir à  
» votre égard.

» Mon cousin Reymondin, rendu à nos vœux par son  
» évasion nous laissa connaître que vous en usâtes très bien  
» à son égard, que vous le recommandâtes au geôlier, en lui  
» disant de le visiter à toutes les heures, et de ne lui laisser  
» manquer de rien ; vous le reconsolâtes, en lui assurant que  
» vous le protégerez de votre mieux ; ce dont j'ai eu con-  
» naissance de l'effet de vos promesses, et que dans les pri-  
» sons il ne fut point vexé par aucuns liens ni fers quel-  
» conques, et que vous le recommandâtes beaucoup au  
» citoyen Duroveray, batelier, qui en usa envers lui avec  
» toute l'humanité possible : Voilà ce que j'avais à vous dire,  
» et que je dirai toujours à votre égard, vous priant de vou-  
» loir bien me croire avec reconnaissance.

» Citoyen,  
» Votre très-dévoué Concitoyen,  
» Nicolas-Didier Hébert,  
» Emmailleur, rue de la Croix-d'Or, n° 28. »

Pully, le 15 mai 1929.

Béatrice REYMONDIN.

---